



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/...../S/2015 POUR  
LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES OUTILS DE SECURITE IT**

**Date de Publication : 14/07/2015**

**Date d'ouverture des offres : 14 /08/2015**

**JUILLET 2015**

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/36/ S/2015 RELATIF A LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES OUTILS DE SECURITE IT.**

Date de Publication : 14/07/2015

Date d'ouverture des offres : 14 /08/2015

#### **1. Objet.**

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### **2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2015.

#### **3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

#### **4. Allotissement**

Le présent marché est constitué de quatre (4) lots à savoir :

- a. LOT N°1: Fourniture et Installation d'une clé de mise à jour de l'antivirus Kaspersky Total Security (KES 10) de l'OBR.
- b. LOT N°2: Fourniture et Installation des clés de mise à jour des serveurs RHEL de l'OBR.
- c. LOT N°3: Fourniture et Installation des clés de mise à jour des modules de sécurité IPS pour les firewalls Cisco ASA 5545-X de l'OBR.
- d. LOT N°4: Fourniture, Installation et Configuration d'une plateforme matérielle de sécurité à l'entrée Internet (Security Gateway Appliance).

#### **5. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé à trente (30) jours calendaires pour les trois premiers lots et à soixante (60) jours calendaires pour le quatrième lot, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

## **6. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

*Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.*

## **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  
B.P 3465 Bujumbura II,  
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra également être obtenu au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille (50.000) Francs Burundais non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

## **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **14/08/2015** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP/36/S/2015, A n'ouvrir qu'en séance publique du 14/08/2015 à 10h 00.**

L'ouverture des offres aura lieu le **14/08/2015** à 10 h 00' dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 6<sup>ème</sup> étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

**L'ouverture des offres se fera en deux temps: en premier temps, les offres techniques seront ouvertes et analysées; en deuxième temps, seuls les soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimum exigé par le DAO verront leurs offres financières ouvertes et analysées après avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.**

**9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

**10. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission de **cinq cent mille de francs burundais (500.000 FBU)** est exigée pour chaque lot.

**11. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Commissaire des Services Généraux de l'OBR vingt-un (21) jours calendaires au plus tard avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 09/07/ 2015

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX**

**Emmanuel NDAYIZIGA**

## I. REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

### I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

#### A. GENERALITES

Les présentes instructions aux soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

##### **1. Objet de la soumission**

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT.

##### **2. Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'Office Burundais des Recettes, exercice 2015.

##### **3. Soumissionnaires admis à concourir**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux personnes morales et physiques ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

#### B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

##### **4. Contenu du DAO :**

- Avis d'Appel d'Offres;
- Instructions aux soumissionnaires;
- Données Particulières d'Appel d'Offres;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières;
- Formulaires de soumission;
- Bordereaux des prix et des quantités.

##### **5. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard vingt un (21) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

## 6. Modifications au Dossier d'Appel d'Offres

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

## C. PREPARATION DES OFFRES

### 7. Contenu de l'offre

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

#### *1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :*

1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
2. Un formulaire de soumission rédigé suivant le modèle en annexe;
3. Un acte d'engagement suivant le modèle en annexe ;
4. Une garantie de soumission de **cinq cent mille francs burundais (500.000FBU)** pour chaque lot;
5. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR;
6. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
7. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original;
8. Le formulaire des renseignements sur le soumissionnaire ;
9. Une documentation technique complète des outils de sécurité IT de type matériel (concerne Lot N°4) ;
10. Un document signé, daté et cacheté attestant que le soumissionnaire concerné va exécuter le marché (pour chaque lot faisant objet de sa soumission) conformément aux spécifications techniques minimales souhaitées par l'OBR, telles que spécifiées dans la 2<sup>ème</sup> partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### *2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :*

1. Le formulaire de soumission dûment rempli;
2. Le formulaire des prix;
3. Un calendrier de livraison établi selon le modèle en annexe 4.

***N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés ci-haut est cause du rejet de l'offre en défaut lors de l'analyse.***

## **8. Langue de l'offre**

**8.1.** L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.

**8.2.** Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français de ces derniers, auquel cas, la traduction en français fera foi.

## **9. Montant de l'offre et rabais éventuels**

Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres, les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et les prix totaux sur chaque lot et à chacune des rubriques.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.

Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable.

## **10. Monnaie de soumission**

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en franc burundais. Le prix s'entend toutes taxes comprises.

## **11. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **12. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission **cinq cent mille francs burundais (500.000FBU) pour chaque lot est exigé;**

## **13. Forme et signature de l'offre**

Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.

Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).

## **D. DEPOT DES OFFRES**

### **14. Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention **"OFFRES TECHNIQUES"** et **"OFFRES FINANCIERES"** selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Les enveloppes intérieure et extérieure devront :

- a) être adressées à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans le RPAO ;
- b) porter le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans les DPAO ;
- c) porter les mots **"NE PAS OUVRIR AVANT LE 14/08/2015"** suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.

Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Acheteur de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai".

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, **l'offre est rejetée.**

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

### **15. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le **14/08/2015** à 10 heures locale. L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

## **E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

### **16. Ouverture des offres**

L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics **le 14/08/2015, à 10h 00** locales et à l'adresse indiquée ci-après:

**Commissariat des Services Généraux de l'OBR,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 3<sup>ème</sup> Etage.  
B.P 3465 Bujumbura II,  
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

**NB : L'ouverture des offres se fera en deux temps: en premier temps, les offres techniques seront ouvertes et analysées; par après, seuls les soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimum de 70% verront leurs offres financières ouvertes et analysées après avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.**



Le Procès-Verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires ou de leurs représentants et comporter notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Une copie du Procès-Verbal sera remise par après à chaque soumissionnaire présent qui en aura fait la demande et à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Lors de l'ouverture des offres, l'OBR annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l'absence) de garantie de soumission, et toute autre information que l'OBR peut juger appropriée. Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

### **17. Caractère confidentiel de la procédure**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

### **18. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'Acheteur**

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acheteur peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des soumissions.

### **19. Examen des offres et détermination de leur conformité**

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Acheteur établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le Dossier d'Appel d'Offres;
- a été dûment signée ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- présente toute précision et/ou justification que l'Acheteur peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la livraison du matériel de transport;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

## 20. Correction des erreurs

L'Acheteur vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi;  
Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l'OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs ;

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

## 21. Evaluation et comparaison des Offres

La Commission de Passation du marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel, au cours de l'analyse.

La sous-commission d'analyse utilisera les grilles de cotation ci-après:

**Concerné le Lot N°1 : Fourniture et Installation d'une licence de renouvellement de l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir une licence de renouvellement compatible à l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security	80
2.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	20
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°2 : Fourniture et Installation des clés de mises à jour des serveurs RHEL de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir des clés de mises à jour compatibles aux serveurs RHEL	70
2.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	15
3.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	15
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°3 : Fourniture et Installation des clés de mise à jour des modules de sécurité IPS pour les firewalls Cisco ASA 5545-X de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir des clés de mise à jour compatibles aux modules de sécurité IPS des firewalls Cisco ASA 5545-X indiqués dans le DAO	35
2.	Fournir des services Cisco de la catégorie CON-SU1-A45IPS9 (tel que demandé dans le DAO)	35
3.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	15
4.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	15
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°4 : Fourniture, Installation et Configuration d'une plateforme matérielle de sécurité à l'entrée Internet (Security Gateway Appliance).**

N°	Critère d'évaluation	Note
<b>1. Fonctionnalités de la plateforme de sécurité proposée</b>		
1.1.	Solution Cyberoam CR1500iNG-XP Appliance ou une autre plateforme (UTM) équivalente (soit de type Check Point ou FortiGate en version récente) ;	<b>Exclusif si critère pas satisfait par le soumissionnaire</b>
1.2.	Intégrable dans l'architecture réseau existante (Cisco ASA 5520, Cisco ASA 5545-X, Load Balancer Peplink 380, etc)	7
1.3.	De type Next Generation Security avec fonctionnalité de Layer-8 Security (User-Identity)	6
1.4.	Permet l'authentification basée AD (Active Directory pour Windows Server 2008, Windows Server 2012, etc)	2
1.5.	Web & Email Gateway	7
1.6.	Anti-Virus & Anti-Spyware Gateway	7
1.7.	Anti-Spam Gateway	7
1.8.	Muni d'une fonctionnalité de WAF (Web Application Firewall)	5
1.9.	Identifier et bloquer des sites web indésirables et fréquemment consultés par des utilisateurs	2
1.10.	Identifier et stopper de nouvelles applications Internet vulnérables ou indésirables (P2P, streaming vidéo, youtube, etc)	4
1.11.	Gestion optimisée de la bande passante Internet disponible (Bandwidth Management) en appliquant le QoS	6
1.12.	Prévention des attaques DoS et DDoS	2
1.13.	Prévention contre l'usurpation	2
1.14.	Le monitoring et l'analyse granuleuse du trafic Internet	2
1.15.	Journalisation et Reporting intégré	2
1.16.	Possibilité de personnaliser un message à afficher une fois que l'utilisateur tente d'accéder à quelque chose prohibé	2
<b>2. Capacité de la plateforme de sécurité</b>		
	Nombre minimal d'utilisateurs à gérer simultanément : 1500	<b>Exclusif si critère pas satisfait par le soumissionnaire</b>
<b>3. Documentation</b>		
	Documentation de la plateforme proposée	3
<b>4. Références Techniques</b>		
4.1.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	5
4.2.	Présentation d'un certificat du fabricant attestant que la plateforme de	7

	sécurité est bel et bien originale et non piratée	
<b>5. Support sur site</b>		
5.1.	Formation technique détaillée des ingénieurs réseau de l'OBR jusqu'à ce que ces derniers maîtrisent bien la configuration, l'administration et le monitoring des fonctionnalités de la plateforme de sécurité proposée.	5
5.2.	Fournir un plan de travail détaillant la manière dont le déploiement sera effectué	5
<b>6. Support post-implémentation (à compter de la date de réception provisoire de la plateforme de sécurité et des travaux y relatifs)</b>		
6.1.	Service de support incluant la garantie Réparer ou Remplacer (Repair or Replace Warranty) d'une année au moins	7
6.2.	Service de mises à jour automatiques en temps réel de toutes les signatures de sécurité (IPS, AV, AS, SCADA/ICS, etc) intégrées à la plateforme (pour une durée minimale d'une année)	5
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible. De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**NB: Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu 70% points sur les critères ci-haut ne pourront concourir financièrement.**

En évaluant les offres financières, la Commission de Passation du marché déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit:

- en corrigeant toute erreur éventuelle;
- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.

Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation du marché, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails de prix pour n'importe quelle rubrique.

Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

## **22. Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux**

Les soumissionnaires nationaux ne peuvent pas bénéficier d'une marge de préférence.

### **23. Contacts avec l'Acheteur**

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux dispositions décrites dans le dossier d'Appel d'Offre local au risque de se voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 144, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

## **F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **24. Attribution**

L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante.

**Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots.**

### **25. Notification de l'attribution du Marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas de correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.

### **26. Signature du Marché**

L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.

### **27. Garantie de bonne exécution**

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Commande de l'Acheteur, l'attributaire du Marché fournira à l'Acheteur une garantie bancaire de bonne exécution de cinq pourcent (5%) du montant du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO. Cette garantie sera délivrée par une banque ou une institution financière agréée. **Les chèques certifiés ne seront pas admis.**

## **II. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux services faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS.

<b>Référence aux IS</b>	<b>A. Généralités</b>
<b>1.</b>	<b>Objet de la soumission</b>  L'OBR, ci-après dénommée "l'Acheteur", lance un Appel d'Offres National en vue de l'obtention des fournitures et services dont les spécifications techniques sont détaillées dans la deuxième partie intitulée "Spécifications techniques pour la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT" du présent Dossier d'Appel Offres local. <b>Nom et adresse de l'Acheteur :</b> <b>L'Office Burundais des Recettes,</b> <b>Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,</b> <b>Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,</b> <b>B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16</b>
<b>2.</b>	<b>Délai d'exécution du marché</b>  Le délai d'exécution est fixé à trente (30) jours calendaires pour les trois premiers lots et à soixante (60) jours calendaires pour le quatrième lot, à compter de la date de notification définitive du marché.
<b>3.</b>	<b>Origine des fonds</b>  Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'OBR, exercice 2015.
<b>4.</b>	<b>Soumissionnaire admis à concourir</b>  Le présent Appel d'Offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.  Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.  Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander et qui visent son entière satisfaction. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

## B. Le Dossier d'appel d'offres

5.

### Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

- Avis d'Appel d'Offres ;
- Instructions aux soumissionnaires ;
- Données Particulières d'Appel d'Offres ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Formulaires de soumission ;
- Bordereaux des prix et des quantités.

6.

### Eclaircissement apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard vingt un (21) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

7.

### Modifications au Dossier d'Appel d'Offres

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

8.

### Langue de l'offre

L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, la traduction en français fera foi.



## C. Préparation des offres

9.	<p><b>Documents constituant l'offre</b></p> <p><i>1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;</li><li>2. Un formulaire de soumission rédigée suivant le modèle en annexe;</li><li>3. Un acte d'engagement suivant le modèle en annexe ;</li><li>4. Une garantie de soumission de <b>cinq cent mille francs burundais (500.000FBU) pour chaque lot;</b></li><li>5. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR;</li><li>6. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);</li><li>7. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS encore valide en original;</li><li>8. Un formulaire de renseignements sur le soumissionnaire ;</li><li>9. Une documentation technique complète des outils de sécurité IT de type matériel (pour le lot 4) ;</li><li>10. Un document signé, daté et cacheté attestant que le soumissionnaire concerné va exécuter le marché (pour chaque lot faisant objet de soumission) conformément aux spécifications techniques minimales souhaitées par l'OBR, telles que spécifiées dans la 2<sup>ème</sup> partie du présent Dossier d'Appel d'Offres,</li></ol> <p><i>2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le formulaire de soumission dûment rempli;</li><li>2. Le formulaire des prix;</li><li>3. Un calendrier de livraison établi selon le modèle en annexe 4.</li></ol> <p><b><i>N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés ci-haut est cause du rejet de l'offre en défaut, lors de l'analyse.</i></b></p>
10.	<p><b>Prix de l'offre et rabais</b></p> <p>Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres les prix totaux toutes taxes comprises.</p> <p>Le soumissionnaire indiquera tout rabais et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.</p> <p>Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable.</p>
11.	<p><b>Monnaies de soumission</b></p> <p>Les soumissionnaires locaux doivent exprimer leurs prix en monnaie burundaise.</p>

12.	<p><b>Validité des offres</b></p> <p>Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.</p>
13.	<p><b>Forme et signature de l'offre</b></p> <p>Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.</p> <p>Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).</p> <p>Les offres doivent comprendre une table des matières.</p>

#### D. Dépôt des offres

14.	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b></p> <p>Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention "<b>OFFRES TECHNIQUES</b>" et "<b>OFFRES FINANCIERES</b>" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.</p> <p>Les enveloppes intérieure et extérieure devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) être adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le RPAO ;</li> <li>b) porter le nom du projet, le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans le DAO;</li> <li>c) porter les mots "<b>NE PAS OUVRIR AVANT LE 14/08/2015</b>" suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres.</li> </ol> <p>Les enveloppes intérieures porteront également le nom, le cachet et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai".</p> <p>Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.</p> <p>Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, l'offre sera rejetée lors de l'analyse.</p> <p>Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.</p>
-----	---

15	<p><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le <b>14/08/2015</b> à 10 heures locales.</p> <p>L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.</p>
16	<p><b>Ouverture des offres</b></p> <p>L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence du représentant de la DNCMP et des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture, qui aura lieu <b>le 14/08/2015 à 10 heures locales</b> et à l'adresse indiquée ci-après :</p> <p><b>Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 3<sup>ème</sup> Etage. B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 32</b></p> <p><b>NB : L'ouverture des offres se fera en deux temps: en premier temps, les offres techniques seront ouvertes et analysées; par après, seuls les soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimum de 70% verront leurs offres financières ouvertes et analysées après avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.</b></p> <p>Les représentants des soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence.</p> <p>Le Procès-Verbal d'ouverture doit être contresigné par l'observateur de la DNCMP et tous les soumissionnaires présents à l'ouverture et transmis à la DNCMP après analyse.</p> <p>Lors de l'ouverture des offres, l'OBR annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, et toute autre information que l'OBR peut juger appropriée. L'OBR établira le Procès-Verbal de l'ouverture des offres, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Une copie du Procès-Verbal sera remise par après à chaque soumissionnaire présent qui en aura fait la demande par écrit.</p> <p>Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.</p>

## E. Caractère confidentiel de la procédure et évaluation des offres

17	<p><b>Caractère confidentiel de la procédure</b></p> <p>Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.</p>
18	<p><b>Évaluation des Offres</b></p> <p>La Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.</p> <p>En évaluant les offres, la Commission de Passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en corrigeant toute erreur éventuelle ;</li><li>- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.</li></ul> <p>La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.</p> <p>Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation des Marchés Publics, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous- détails de prix pour n'importe quelle rubrique.</p> <p>Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.</p> <p><b>Evaluation administrative des offres</b></p> <p>La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés à la clause 10 des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous authentiques. L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément de ces documents entraîne le rejet de l'offre.</p>

**Evaluation technique des offres:**

**Les offres techniques sont évaluées à 100 points**

La sous-commission d'analyse utilisera les grilles de cotation ci-après :

**Concerne le Lot N°1 : Fourniture et Installation d'une licence de renouvellement de l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir une licence de renouvellement compatible à l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security	80
2.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	20
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°2 : Fourniture et Installation des clés de mises à jour des serveurs RHEL de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir des clés de mises à jour compatibles aux serveurs RHEL	70
2.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	15
3.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	15
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°3 : Fourniture et Installation des clés de mise à jour des modules de sécurité IPS pour les firewalls Cisco ASA 5545-X de l'OBR.**

N°	Critère d'évaluation	Note
1.	Fournir des clés de mise à jour compatibles aux modules de sécurité IPS des firewalls Cisco ASA 5545-X indiqués dans le DAO	35
2.	Fournir des services Cisco de la catégorie CON-SU1-A45IPS9 (tel que demandé dans le DAO)	35
3.	Présentation d'un calendrier de livraison, établi selon le modèle en annexe	15
4.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	15
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible.**

**De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.**

**Concerne le Lot N°4 : Fourniture, Installation et Configuration d'une plateforme matérielle de sécurité à l'entrée Internet (Security Gateway Appliance).**

N°	Critère d'évaluation	Note
<b>7. Fonctionnalités de la plateforme de sécurité proposée</b>		
7.1.	Solution Cyberoam CR1500iNG-XP Appliance ou une autre plateforme (UTM) équivalente (soit de type Check Point ou FortiGate en version récente) ;	<i>Exclusif si critère pas satisfait par le soumissionnaire</i>
7.2.	Intégrable dans l'architecture réseau existante (Cisco ASA 5520, Cisco ASA 5545-X, Load Balancer Peplink 380, etc)	7
1.3.	De type Next Generation Security avec fonctionnalité de Layer-8 Security (User-Identity)	6
1.4.	Permet l'authentification basée AD (Active Directory pour Windows Server 2008, Windows Server 2012, etc)	2
1.5.	Web & Email Gateway	7

1.6.	Anti-Virus & Anti-Spyware Gateway	7	
1.7.	Anti-Spam Gateway	7	
1.8.	Muni d'une fonctionnalité de WAF (Web Application Firewall)	5	
1.9.	Identifier et bloquer des sites web indésirables et fréquemment consultés par des utilisateurs	2	
1.10.	Identifier et stopper de nouvelles applications Internet vulnérables ou indésirables (P2P, streaming vidéo, youtube, etc)	4	
1.11.	Gestion optimisée de la bande passante Internet disponible (Bandwidth Management) en appliquant le QoS	6	
1.12.	Prévention des attaques DoS et DDoS	2	
1.13.	Prévention contre l'usurpation	2	
1.14.	Le monitoring et l'analyse granuleuse du trafic Internet	2	
1.15.	Journalisation et Reporting intégré	2	
1.16.	Possibilité de personnaliser un message à afficher une fois que l'utilisateur tente d'accéder à quelque chose prohibé	2	
<b>8. Capacité de la plateforme de sécurité</b>			
	Nombre minimal d'utilisateurs à gérer simultanément : 1500		<i>Exclusif si critère pas satisfait par le soumissionnaire</i>
<b>9. Documentation</b>			
	Documentation de la plateforme proposée	3	
<b>10. Références Techniques</b>			
4.1.	Présenter au moins un procès-verbal de réception sans réserves du marché analogue exécuté antérieurement ou un contrat du marché analogue en cours d'exécution, ou une attestation de services rendu avec satisfaction.	5	
4.2.	Présentation d'un certificat du fabricant attestant que la plateforme de sécurité est bel et bien originale et non piratée	7	
<b>11. Support sur site</b>			
5.1.	Formation technique détaillée des ingénieurs réseau de l'OBR jusqu'à ce que ces derniers maîtrisent bien la configuration, l'administration et le monitoring des fonctionnalités de la plateforme de sécurité proposée.	5	
5.2.	Fournir un plan de travail détaillant la manière dont le déploiement sera effectué	5	
<b>12. Support post-implémentation (à compter de la date de réception provisoire de la plateforme de sécurité et des travaux y relatifs)</b>			

	<b>6.1.</b>	Service de support incluant la garantie Réparer ou Remplacer (Repair or Replace Warranty) d'une année au moins	7	
	<b>6.2.</b>	Service de mises à jour automatiques en temps réel de toutes les signatures de sécurité (IPS, AV, AS, SCADA/ICS, etc) intégrées à la plateforme (pour une durée minimale d'une année)	5	
		<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	
<p><b>NB : Pour faciliter le travail d'analyse technique des offres, ce tableau doit être retourné dans l'offre technique par le soumissionnaire en ajoutant une colonne dans laquelle le soumissionnaire doit se prononcer OUI ou NON pour indiquer qu'il peut satisfaire au critère d'évaluation tout en annexant des documents justificatifs là où c'est possible. De plus, le soumissionnaire doit dater, signer et cacheter ce tableau une fois bien rempli.</b></p> <p>Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu 70% points sur les critères ci-haut ne pourront concourir financièrement.</p> <p><b>Evaluation financière</b></p> <p>Pour évaluer les offres financières, la sous-commission d'analyse prendra en compte, par lot, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de soumission (voir modèle en annexe) ;</li> <li>- Le prix de l'offre ;</li> <li>- Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;</li> <li>- Les ajustements du prix imputables au rabais offert.</li> </ul> <p>L'offre financièrement la moins disante sera retenue.</p>				
<b>19</b>	<b>Préférence accordée</b>			
	Non applicable.			
<p><b>Référence aux IS</b> <b>F. Attribution du marché</b></p>				
<b>20</b>	<b>Attribution</b>			
	<p>L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est à la fois la moins disante et reconnue conforme au DAO, sous réserve que ledit soumissionnaire ait été jugé éligible techniquement et n'a pas de marché en souffrance à l'OBR.</p> <p><b>Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots</b></p> <p>Si les soumissionnaires ont été autorisés à soumettre des variantes techniques, les dispositions ci-dessus s'appliqueront également à l'offre basée sur la variante en question.</p>			



21	<p><b>Notification de l'attribution du Marché</b></p> <p>Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.</p>
22	<p>La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.</p> <p><b>Signature du Marché</b></p> <p>L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.</p> <p>Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception et l'Acte d'engagement, l'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage, avec la garantie de bonne exécution requise.</p> <p>Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.</p>
23	<p><b>Garantie de bonne exécution</b></p> <p>Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Marché, l'attributaire fournira une garantie de bonne exécution de 5% du montant total du marché, conformément au modèle de garantie fourni dans le DAO.</p> <p>La garantie de bonne exécution sera fournie par l'attributaire du Marché, sous forme de garantie bancaire délivrée par une banque agréée par la Banque Centrale de la République du Burundi. Les chèques certifiés ne sont pas admis.</p>

**DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE  
ET L'INSTALLATION DES OUTILS DE SECURITE IT:**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**LOT N°1: Fourniture et Installation d'une licence de renouvellement de l'antivirus  
Kaspersky End Point 10 Total Security de l' OBR.**

-L'OBR est déjà doté d'un antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security, qui va expirer le 29 Décembre 2015 ;

-Le service objet de ce lot consiste à fournir et installer une licence de renouvellement de l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security qui va expirer le 29 Décembre 2015;

-Durée de contrat: trois (03) ans, mais l'acquisition de clé de licence et le paiement correspondant se feront annuellement (au mois de Décembre de chaque année) pour pouvoir bénéficier des mises à jour récentes éventuelles de l'antivirus;

-La cotation doit être sur trois ans mais en indiquant la cotation partielle annuelle;

-Les quantités nécessaires sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Type de service à protéger</i>	<i>Quantité</i>
Clients Windows	800
Serveurs Linux	30
Serveurs Windows	30
Serveurs de messagerie Linux	02
Serveurs Exchange	10
Smartphones	40
IPads	5
Tablettes	5

Les types des produits de l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security déjà installés sur les machines de l'OBR sont indiqués dans le tableau ci-après :

Type de Produit à protéger	Version Kaspersky installée
Linux Mail server (Zentyal)	Kaspersky Security 8.0 for Linux Mail Server
Exchange Server	Kaspersky Security for MS Exchange
Proxy Server	Kaspersky Anti-Virus for Proxy Server
Linux Server	Kaspersky Anti-Virus for Linux File Server
Kaspersky Center	Kaspersky Security Center
Sharepoint	Kaspersky Security for SharePoint Server
Windows server	Kaspersky Anti-Virus for Windows File Servers
Windows Workstation	Kaspersky Anti-Virus for Windows Workstations
Smartphones	Kaspersky Endpoint Security for Smartphone

**LOT N°2: Fourniture et Installation des clés de mise à jour des serveurs RHEL de l'OBR.**

-Les caractéristiques des mises à jour des serveurs RHEL (Red Hat Enterprise Linux) dont l'OBR a besoin sont indiquées dans le tableau ci-après :

N°	Item	Quantité
1.	Red Hat Enterprise Linux Software Services (Support & Updates) for Virtual Datacenters - 2 sockets, unlimited virtual, no physical standard subscription for one year.	4 subscriptions

-L'OBR dispose des Hosts (serveurs ESXi) déjà fonctionnels dont chacun dispose de 4 sockets ;

-Les produits RHEL déjà installés chez l'OBR sont indiqués dans le tableau ci-après :

N°	Type Serveur RHEL	Architecture (32bits ou 64 bits)	Version du Logiciel RHEL	Nombre de serveurs virtuels RHEL utilisant cette version
1.	Oracle Linux Server release 5.7	x86_64	5.7	10
2.	Enterprise Linux Server release 5.5	x86_64	5.5	17
3.	Red Hat Enterprise Linux Server release 6.0	I686	6.0	3

-Les clés de mises à jour à livrer devront permettre de mettre à jour les serveurs RHEL jusqu'à la version la plus récente et la plus stable pour permettre l'installation de l'antivirus Kaspersky End Point 10 Total Security.

**LOT N°3: Fourniture et Installation des clés de mise à jour des modules de sécurité IPS pour les firewalls Cisco ASA 5545-X de l'OBR**

-Les caractéristiques des mises à jour des modules de sécurité IPS dont l'OBR a besoin sont indiquées dans le tableau ci-après :

N o	Item	Qté	Service Code	Serial Numbers
1.	Cisco Services for Support & IPS Signature Updates for ASA 5545-X AIP-SSM-40 Module for one year.	3	CON-SU1-A45IPS9	1 <sup>st</sup> Cisco ASA 5545-X: FCH17387GYV 2 <sup>nd</sup> Cisco ASA 5545-X:FCH17457LDQ 3 <sup>rd</sup> Cisco ASA 5545-X: FCH17457LEN
2.	After-sale service: implementation, training on how to configure the updates, to manage and monitor the IPS modules and how to make troubleshooting.	lot		-

**LOT N°4: Fourniture, Installation et Configuration d'une plateforme matérielle de sécurité à l'entrée Internet (Security Gateway Appliance).**

Les caractéristiques d'une plateforme matérielle de sécurité à l'entrée Internet (Security Gateway Appliance) sont indiquées ici-bas :

- Intégrable dans l'architecture réseau existante (Cisco ASA 5520, Cisco ASA 5545-X, Load Balancer Peplink 380, etc) ;
- La solution recherchée est le Cyberoam CR1500iNG-XP Appliance ou une autre plateforme (UTM) équivalente (soit de type Check Point ou FortiGate en version récente) ;
- Nombre minimal d'utilisateurs à gérer simultanément : 1500 ;
- Est de type Next Generation Security avec fonctionnalité de Layer-8 Security (User-Identity) ;
- Permet l'authentification basée AD (Active Directory pour Windows Server 2008, Windows Server 2012, etc) ;
- Web & Email Gateway pour assurer le Web 2.0 application control, le Web Content Filtering, le URL Filtering et le Email Content Filtering (Inbound and outbound email traffic);
- Filtrage applicatif, y compris la sécurisation des réseaux SCADA;
- Bloquer tous les mails spammés entrants et sortants ;

- Anti-Virus & Anti-Spyware Gateway : Détection et suppression de tous les virus, vers et chevaux de Troie ; protection contre les spywares, les logiciels malveillants et le phishing ; etc ;
- Anti-Spam Gateway: détention d'une liste noire temps réel (RBL, Real-time Blacklist), d'une liste blanche/noire d'adresses IP, redirection de spams vers une adresse e-mail dédiée, protection instantanée contre des épidémies virales, filtrage selon l'en-tête, la taille, l'expéditeur et le destinataire du message, notification de spam par le biais de rapports, etc;
- Détecter et bloquer tout type d'intrusion et de trafic suspecté;
- Inspection et contrôle en ligne des applications : Avoir un WAF (Web Application Firewall) pour protéger les applications Web de l'OBR (protection contre les injections SQL, etc) ;
- Identifier et bloquer des sites web indésirables et fréquemment consultés par des utilisateurs ;
- Identifier et stopper de nouvelles applications Internet vulnérables ou indésirables (P2P, streaming vidéo, youtube, etc) ;
- Gestion optimisée de la bande passante Internet disponible (Bandwidth Management) en appliquant le QoS et en allouant une certaine quantité de la bande passante à :
  - ✓ Des utilisateurs spécifiques ;
  - ✓ Des groupes d'utilisateurs (Département ou Service) ;
  - ✓ Des applications accessibles sur Internet ;
- Service de mises à jour automatiques en temps réel de toutes les signatures de sécurité (IPS, AV, AS, SCADA/ICS, etc) intégrées à la plateforme, pour une durée de trois ans, dont la facturation et le paiement seront effectués annuellement durant le premier trimestre de chaque année. L'offre financière devra ainsi indiquer séparément le coût annuel du service de mises à jour sur une durée de trois ans à partir de la date de fin de garantie technique d'une année de toute la plateforme de sécurité ;
- Service de support incluant la garantie Réparer ou Remplacer (Repair or Replace Warranty) de trois ans, dont la facturation et le paiement seront effectués annuellement durant le premier trimestre de chaque année. L'offre financière devra ainsi indiquer séparément le coût annuel du service de support sur une durée de trois ans à partir de la date de fin de garantie technique d'une année de toute la plateforme de sécurité ;
- Prévention des attaques DoS et DDoS ;
- Prévention contre l'usurpation;
- Prévention contre le trafic botnet;
- Muni d'un système de prévention d'intrusion (IPS) ;
- Protection contre des attaques "zéro-day" (Zero-day threat protection) ;
- Le monitoring et l'analyse granuleuse du trafic Internet afin d'identifier à chaque instant qui est en train d'accéder au réseau de l'OBR et pourquoi ;
- Journalisation et Reporting intégré : Planification des rapports automatisés, génération des rapports à plusieurs formats (PDF, Excel, etc), génération des rapports multi-formats (tableaux, graphiques), rapports sur l'état de la sécurité du réseau de l'OBR (virus, attaques,

spam, etc), notification par email des rapports sur des virus et des attaques, notification par SMS de certains rapports sur des virus et des attaques, etc ;

- Discipliner les utilisateurs en ce qui concerne la gestion de la bande passante Internet en personnalisant un message à afficher une fois que l'utilisateur tente d'accéder à quelque chose prohibé ;
- Pouvoir identifier les attaques Internet et les personnes qui sont derrière ces attaques, à l'aide des rapports très professionnels sur l'état du réseau de l'OBR ;
- Identifier des devices Internet utilisés sur le réseau de l'OBR, ceux qui sont en train de les utiliser et qu'est-ce qu'ils peuvent accéder sur Internet à l'aide de ces devices ;
- Formation détaillée de cinq ingénieurs réseau jusqu'à ce que ces derniers maîtrisent bien la configuration, l'administration et le monitoring des fonctionnalités citées ci-haut en particulier et de toute la plateforme de sécurité de façon générale. La formation devra permettre aux cinq ingénieurs réseau de passer et d'obtenir une certification experte sur la plateforme de sécurité proposée et livrée. De plus, c'est la formation réussie sur la plateforme de sécurité, qui va déclencher la phase de réception de la plateforme et de tous les travaux effectués par le fournisseur ;
- Implémentation de toute la plateforme de sécurité livrée, en s'assurant de son intégration complète avec l'infrastructure réseau existante pour permettre la continuité de services comme auparavant ;
- Assurer la certification de niveau expert aux cinq ingénieurs réseau sur la plateforme de sécurité proposée et livrée ;
- Livré avec modules permettant une connectivité sur fibre à grande vitesse : de 1 GbE à 10 GbE ;
- Livré avec tout accessoire (câbles, outils de rackage dans un rack 42U, etc) permettant sa bonne installation et son intégration dans l'architecture réseau existante ;
- Garantie Réparer ou Remplacer (Repair or Replace Warranty) de toute la plateforme de sécurité pour une année. Cette garantie technique devra supporter et disponibiliser, dans le cadre du coût total d'acquisition et de la mise en service de la plateforme de sécurité, le service de support post-implémentation et de mises à jour automatiques en temps réel de toutes les signatures de sécurité (IPS, AV, AS, SCADA/ICS, etc) intégrées à la plateforme. En effet, la garantie technique d'une année débutera à partir de la date de réception provisoire de la plateforme de sécurité et des travaux de service y relatifs (excepté la certification des ingénieurs de l'OBR);
- Présentation d'un certificat du fabricant attestant que la plateforme de sécurité est bel et bien originale et non piratée ;
- Quantité : Un (01) ;

# ANNEXES

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Date: \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No.: \_\_\_\_\_

1. Nom du soumissionnaire
2. En cas de groupement, noms de tous les membres :
3. Pays où le soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce):
4. Année d'enregistrement du soumissionnaire:
5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement:
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire : Nom: Adresse: Téléphone/Fac-similé: Adresse électronique:
7. Ci-joint copies des originaux des documents ci-après: <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec les clauses 3.1 et 3.2 des IS <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec la clause 3.1 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du Burundi, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrées selon les règles du droit commercial, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

NB : En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent fournir les renseignements ci avant.



ANNEXE 2 : Formulaire d'acte Soumission

**ACTE DE SOUMISSION**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No. : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° DNCMP/36/S/2015, y compris l'additif/ les additifs No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [*préciser la nature des prestations*] le service ci-après : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 41 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de \_\_\_\_\_ ;
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_



## ANNEXE 4 : Calendrier de livraison

### CALENDRIER DE LIVRAISON

Date: \_\_\_\_\_

Avis d'Appel d'Offres No. : \_\_\_\_\_

Le Calendrier de livraison précise, en nombre de jours ou de semaines, le délai de prestation, duquel résulte le délai de livraison du service aux sites convenus.

Afin de déterminer le délai de prestation, l'attributaire prendra en compte les délais supplémentaires nécessaires pour le transport international et national jusqu'au site du projet ou à tout autre lieu.

Numéro (expédition)	Description	Quantité	Calendrier de livraison en jours à partir de ____. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'Acheteur doit préciser *ici* la date à partir de laquelle le calendrier de livraison s'applique. La date peut être soit la date de l'attribution du marché, ou la date de signature du marché, ou la date de l'établissement de la lettre de crédit ou la date de confirmation de la lettre de crédit, selon le cas. Le formulaire d'offre et de prix doit seulement inclure une référence au Bordereau des Quantités/Calendrier de livraison.

## ANNEXE 5 : Modèle de garantie de soumission

### MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Messieurs,

Afin de permettre à ..... (Nom et Adresse du Soumissionnaire) de remettre une offre concernant la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT à l'OBR, objet du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert : DAO N°DNCMP/36/S/2015, nous soussignés, ..... (Nom et Adresse de la Banque), assumons par la présente, la garantie irrévocable et autonome du paiement d'un montant jusqu'à concurrence .....Francs Burundais (.....FBU) pour lot ....., en renonçant à toute objection et exception.

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration :

- que le soumissionnaire a retiré son offre pendant la période spécifiée par le Soumissionnaire sur le modèle de soumission,
- que le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité
- a) manque à signer ou refuse de signer le contrat alors qu'il est requis de le faire, ou
- b) manque à fournir ou refuse de fournir la Garantie de Bonne Exécution.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au 30ème jour inclus suivant l'expiration de la période de validité des offres et qui peut être reportée par le Maître de l'Ouvrage, ce dernier n'étant pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits reports.

Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

Fait à Bujumbura, le .../ .../ 2015

(LA BANQUE)

(Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)

## TROISIEME PARTIE : LE MARCHE

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) OU LE MARCHE

L'OBR, ci-après désignée « **PAcheteur** », représentée par son Commissaire des Services Généraux, **Emmanuel NDAYIZIGA**, d'une part,

et

L'Attributaire du marché, ci-après désignée « **le Fournisseur** », représentée par ..... d'autre part,

ont convenu ce qui suit:

#### **CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES**

##### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT à l'OBR.

##### **Article 2 : Documents contractuels**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

- Le Marché (ou le contrat) ;
- La soumission ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Le code des marchés publics et les textes d'application;

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci- dessus.

## **CHAPITRE II -DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **Article 3 : Prix du Marché**

Le Montant du Marché s'élève à la somme de *[Insérer la somme]* (.....FBU) francs burundais toutes taxes comprises.

### **Article 4 : Nature du Marché**

Le marché à intervenir sera un marché à bordereau de prix.

### **Article 5 : Régime fiscal et douanier**

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

### **Article 6: Révision de prix**

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables.

### **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur à cent pour cent (100%) après la signature et approbation du procès-verbal de réception définitive des fournitures et services.

## **HAPITRE III- EXECUTION DU MARCHÉ**

### **Article 8 : Délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé à trente (30) jours calendaires pour les trois premiers lots et à soixante (60) jours calendaires pour le quatrième lot, à compter de la date de notification définitive du marché.

### **Article 9 : Retards et pénalités**

En cas de non-respect des délais fixés pour la livraison des fournitures, le Fournisseur est passible de pénalités dont le montant est calculé suivant la formule décrite ci-après :

**P = M x N/1000, dans laquelle : P = Pénalités**

**M = Montant total du marché**

**N = nombre de jours de retard.**

Les pénalités sont plafonnées à dix pourcents (10%) du montant total du marché.

## **CHAPITRE IV- RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES**

### **Article 10 : Résiliation du Marché**

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

- impossibilité manifeste et durable du Fournisseur compromettant la bonne exécution du Marché,
- règlement judiciaire, sauf si l'Autorité Contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
- liquidation des biens, si le Fournisseur n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités,

En cas d'événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l'exécution du Marché, ce dernier peut être résilié par les autorités contractantes sans qu'il puisse prétendre à une indemnité.

### **Article 11 : Différends et litiges**

Si un différend survient entre l'Acheteur et le Fournisseur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Fournisseur remet à la Personne responsable du Marché aux fins de transmission à l'Acheteur, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

En l'absence de notification de décision dans un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date de réception, par l'Acheteur, la réclamation du Fournisseur est considérée comme étant acceptée par l'Acheteur.

Si le Fournisseur n'accepte pas la décision de l'Acheteur et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

### **Article 12 : Entrée en vigueur du Marché**

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l'approbation des autorités compétentes.

**Article 13 : Approbation du Marché**

Le présent Marché relatif à la fourniture et l'installation des outils de sécurité IT à l'OBR, est approuvé après signature par les Autorités Compétentes.

Lu et accepté sans réserve, le.....

**LE FOURNISSEUR**

Conclu le ..... par,

**L'AUTORITE  
CONTRACTANTE**

Pour approbation le.../.../2015

**LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DE LA PLANIFICATION DU  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Hon. Tabu Abdalah MANIRAKIZA



**MODELES DE FORMULAIRES ET GARANTIES :**

**ANNEXE 6: Formulaire de garantie de bonne exécution**

**ATTESTATION D'ENGAGEMENT BANCAIRE DE CONSTITUTION  
DE LA GARANTIE DE BONNE EXECUTION.**

Nous soussignés, .....(Banque), ayant son siège social à .....(Adresse), immatriculée au registre de commerce de ....., sous le numéro ....., Représentée par :..... ;

Déclarons par la présente :

1° Que si le Marché de fourniture et d'installation des outils de sécurité IT à l'OBR, objet du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/36/ S / 2015 est effectivement attribué à la société ....., nous nous portons caution solidaire en sa faveur dans les formes et pour cinq pourcent (5%) du montant global de sa soumission.

2° Que la présente attestation jointe à la soumission de l'entreprise .....vaut, ipso facto, engagement de notre part, à l'égard du Maître de l'Ouvrage de fournir la caution solidaire prévue ci - avant.

Fait à Bujumbura, le ..... /...../2015

**(La Banque)**  
**(Signatures des représentants autorisés)**

**ANNEXE 7 : Acte d'engagement**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Je/nous Soussigné(s).....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Nom et adresse du Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO N°DNCMP/36/S/2015, je/nous m'/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à fournir et à installer les outils de sécurité IT à l'OBR conformément au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les outils de sécurité IT seront fournis et installés dans un délai de.....pour les lots N°1, N°2 et N°3, et de ..... pour le lot N°4.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le.../.../2015

Le (s) soumissionnaires (s)  
(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)

Fait à Bujumbura, le 09/07/2015

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX**

**Emmanuel NDAYIZIGA**